

Inter-Corevih « Médiation »
Commission du 3 mai 2016 – Corevih Est - Hôpital St Louis
Compte-rendu

Présents : 14 personnes

- **Bénédicte Astier**, chargée de mission, CRIPS IDF
- **Blandine Botalla-Piretta**, chargée de mission Corevih-IDF-Est, Paris
- **Olivier Bouchaud**, pilote de la Commission, Chef de service MIT, CH Avicenne
- **Vincent Coquelin**, coordinateur d'actions, Aides
- **Christine Etcheparre**, responsable du pôle prévention, Arcat
- **Lucile Gacon**, coordinatrice, programme national de médiation sanitaire, ASAV, Nanterre
- **Alexia Ghorayeb**, psychologue, CH Argenteuil
- **Nathalie Gourmelon**, chargé de mission en santé publique, responsable de l'action médiation, Corevih-IDF-Est.
- **Joana Houdayer**, coordinatrice du pôle formation, CRIPS- IDF
- **Sandra Jean-Pierre**, journaliste, Comité des familles, Paris
- **Djiba-Kane Diallo**, coordinatrice, Corevih IDF Nord
- **Inoussa Sawadogo**, médiateur de santé, Comité des familles, Paris
- **Patricia Sylla**, Médiatrice de Prévention, Association Marie Madeleine, Versailles (78)
- **Marie-Hélène Tokolo**, présidente de l'Association Marie-Madeleine, Versailles (78)

Excusés :

- **Romain Mbiribindi**, président d'Afrique Avenir, Paris

Ordre du jour :

- Travail sur le contenu des modules de formation de médiateur sanitaire

O Bouchaud fait un point sur la forme que devrait prendre la formation en médiation sanitaire.

- Il s'agit une formation validante (type DU), accessible niveau baccalauréat avec des équivalences pour les personnes disposant d'une expérience en médiation mais n'ayant pas le niveau bac.
- Cette formation serait proposée en version initiale et également continue.
- Cette formation en médiation sanitaire englobe l'ensemble des catégories de patients et des maladies dont les migrants et la problématique VIH/hépatites.

Le travail sur les modules débute avec la présentation des modules de formation de l'IMEA et une proposition d'amendement de ces modules retravaillés par N. Gourmelon dans le but de coïncider avec la forme souhaitée de la nouvelle formation (élargissement à l'ensemble des maladies et catégories de patients).

C'est sur cette base acceptée par l'ensemble des personnes présentes que se déroule le travail sur les modules. Au fil des discussions, des modules et/ou enseignements sont soit acceptés comme tels, soit rectifiés, enlevés, rajoutés, déplacés.

Le Power Point joint fait état de l'avancée du travail réalisé ce jour jusqu'au module 4 inclus.

Une nouvelle organisation (en rouge) du module 4, postérieure à la commission du 3 mai, vous est proposée par O. Bouchaud et N. Gourmelon. Merci d'y prendre connaissance afin de nous donner votre avis le 1^{er} juin.

Questions spécifiques :

- L. Gacon (ASAV) demande si cette formation s'inscrit dans la charte de référence de la médiation sociale. Il s'agit d'une Charte adoptée par le Groupe de travail interministériel et inter-partenarial sur les emplois dits « de médiation sociale » visé par le Comité Interministériel des Villes en date du 1^{er} octobre 2001. Cette charte propose un cadre déontologique pour l'exercice de l'ensemble des formes de médiations sociale dont la médiation sanitaire. Ce point sera re-discuté ultérieurement (voir ordre du jour commission du 1^{er} juin)
- La question est évoquée de savoir si un mémoire ou un rapport de stage est proposé aux étudiants dans le cadre de la validation du diplôme. Aucune réponse définitive n'a été donnée à l'issue des discussions. Cette question est à re-débattre ultérieurement.

Prochaine Commission de l' Inter-Corevih-Médiation :

**Mercredi 1^{er} juin 18h-20h, salle de Malte - Hôpital St Louis
(voir plan joint. L'entrée de la salle de Malte se situe sous l'arcade à gauche)**

Ordre du jour : 1 : présentation de la charte de référence de la médiation (N. Gourmelon).
2 : Poursuite du travail sur les contenus de la formation